

Textes des « Le saviez-vous ? »

N°1 : Le thaler, ancêtre du dollar ?

Savez-vous que le thaler est l'ancêtre du dollar ?

Au Moyen Age, d'importants filons d'argent furent découverts dans le vallon *Joachimsthaler*, en Bohême. Dès 1518, on appela les pièces titrant 25.985 g d'argent fin et produites dans cette région sous l'égide du comte Stephan Schlick (1487-1526), *Joachimsthaler* et, par aphérèse, *thaler*. Avec l'usage, le mot *thaler* s'appliqua à toutes les pièces ayant à peu-près le même format. Le thaler est devenu monnaie de compte sous Charles Quint et eut un grand impact sur l'économie mondiale au XVII^e et XVIII^e. Il resta l'unité monétaire des pays germaniques jusqu'au XIX^e. Le thaler de Marie-Thérèse (TMT), pièce austro-hongroise représentant l'archiduchesse d'Autriche et reine de Hongrie, Marie-Thérèse 1^{ère} (1740-1780), fut frappé du XVIII^e au XX^e et fut d'une grande diffusion.

Après 1598, les Espagnols se sont alignés sur le thaler et ont créé *la pièce de huit* (huit réaux), appelée *piastre d'argent* en français. Cette pièce de huit a été largement utilisée par de nombreux pays en tant qu'unité de compte internationale pour les transactions commerciales en raison de son caractère uniforme, mais surtout en raison de la puissance espagnole, exploitante des nouvelles mines d'argent sud-américaines. Cette pièce de huit a été appelé, par les américains, *spanish dollar* ou *dollar*, déformation de *thaler*. C'est à partir de cette pièce de huit que le dollar américain fut établi et son cours légal resta en vigueur aux Etats-Unis jusqu'en 1857.

N°2 : Les mécanismes financiers

Savez-vous quels sont les différents mécanismes financiers ?

Le prêt d'intérêt et l'usure

Lorsqu'une personne (ou une entité) a besoin d'argent, elle peut demander de l'argent à quelqu'un (ou à un organisme), sous forme de *prêt*. Elle est *l'emprunteur* et l'autre le *prêteur*. Elle a alors envers ce dernier *une dette*. Cette mise à disposition d'argent sous forme de prêt, consentie par le prêteur est *un crédit* (ou *emprunt* quand la dette est à long terme). Ce dernier est alors le *créditeur*.

Lorsque l'emprunteur signe *une reconnaissance de dette*, il devient *débiteur* et le prêteur (ou créancier) devient *créancier*. Pour ce dernier, l'opération donne naissance à *une créance*, représentée par un titre de créance sur l'emprunteur, en vertu de laquelle il pourra obtenir remboursement des fonds et paiement d'une rémunération (*intérêt*) selon un échéancier prévu. On parle d'*emprunt* quand la dette est à long terme.

Jusqu'au XIX^e, l'usure désignait tout intérêt indépendamment de son temps, comme l'atteste son étymologie, *usum*, qui implique l'usage qu'on fait du capital prêté avant de signifier l'intérêt que l'on paye. De nos jours, elle désigne l'intérêt d'un prêt au taux excessif et c'est l'Etat qui fixe le taux à partir duquel les intérêts deviennent usuraires.

Le débit et le crédit

Les mots *débit* et *crédit* sont nés de la pratique de la comptabilité des entreprises. Sur son cahier de comptes, le comptable dressait un tableau où il consacrait une colonne à ce que devait le client et une colonne à ce que l'entreprise lui devait. La première a été appelée *débit*, de « debet » (*il (nous) doit*), du verbe latin « debere » (*devoir*). La deuxième a été appelée *crédit*, de « credit » (*il (nous) croit, il (nous) fait confiance*), du verbe latin « credere » (*croire, faire confiance*). *Crédit* et *débit* sont deux notions complémentaires.

Pour le client d'une banque, l'extrait de compte qu'elle lui fournit fonctionne « à l'envers », parce qu'il est établi du point de vue de la banque. Les sommes versées sur le compte du client constituent pour elle une ressource, les sommes retirées constituent un débit. Du point de vue du client, s'il utilise une comptabilité en partie double lui-même, ce que la banque appelle crédit (une entrée d'argent) est un débit (c'est une utilisation de l'argent), et inversement un débit pour la banque est un crédit pour lui.

L'escompte et le réescompte

Lorsqu'une personne (le plus souvent un commerçant) possède un titre de créance à terme (reconnaissance de dettes, billets à ordre, etc.) sur un débiteur, il peut le remettre à une banque ou à tout autre escompteur (usurier, etc.), qui lui en remet immédiatement le montant, moyennant un intérêt. C'est l'*escompte*. L'escompteur se fait ensuite rembourser par le débiteur à l'échéance. Mais, si cet escompteur revend cet effet avant son échéance à un autre escompteur, c'est le *réescompte*.

L'agio et le courtage

Le *courtage* est une commission prise par l'intermédiaire d'une transaction, l'*agio* est une rémunération du risque pris dans une spéculation, souvent en cherchant à spéculer sur les différences des cours au cours d'une même séance de bourse. Ainsi, la Bourse est-elle remplie d'agoteurs.

N°3 : Le monde de la Bourse

Savez-vous ce qu'est la Bourse ?

Une *bourse*, au sens économique et financier, est une institution, privée ou publique, qui permet de découvrir et d'afficher le prix d'actifs standardisés et d'en faciliter les échanges dans des conditions de sécurité satisfaisante pour l'acheteur et le vendeur. Une bourse abrite un marché réglementé et organisé dont la présence est permanente. Les bourses étaient autrefois abritées dans des bâtiments dédiés destinés à accueillir les opérateurs qui en assuraient le fonctionnement : courtiers, agents de change (aujourd'hui disparus), et autres membres. Ces membres assuraient les cotations à la bourse par divers systèmes de formation des prix tels que criée, casiers ou boîtes. Les bourses se sont progressivement dématérialisées et ont migré sur des réseaux informatiques qui assurent les mêmes fonctions, sans qu'une présence physique des opérateurs en un même lieu soit nécessaire. Des opérateurs purement logiciels sont apparus dans les dernières décennies.

Les *valeurs mobilières* sont une catégorie des titres financiers : soit un titre de propriété (*action*), soit un titre de créance (*obligation*). L'*obligation* est la forme la plus limitée, en termes de risque et de gains. Elle constitue une *créance* sur son émetteur. Elle est représentative d'une dette financière à moyen, long terme, parfois à perpétuité. Cette dette est émise dans une devise donnée, pour une durée définie et elle donne droit au paiement d'un intérêt fixe ou variable, appelé *coupon* qui est parfois capitalisé jusqu'à sa maturité. Les obligations sont notées en fonction du profil de risque de leurs émetteurs par des agences de notation et peuvent faire l'objet d'une cotation sur une bourse des valeurs. Dans le cas de l'*obligation*, l'emprunteur n'est pas un particulier mais une banque ou une entreprise, et le prêteur n'est pas un usurier cherchant à spéculer sur les taux d'intérêt mais un simple particulier cherchant à faire travailler ses économies. L'*action* est un titre de propriété, représentant la part du capital social d'une société (appelée société par capitaux) prêté par un actionnaire, de manière à constituer ce capital ou à en financier l'augmentation. Elle a une valeur d'émission, laquelle peut être modifiée en cas d'augmentation du capital de la société. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise et en retirer un revenu appelé dividende. Le détenteur d'actions est qualifié d'actionnaire et l'ensemble des actionnaires constitue l'actionariat.

Les valeurs mobilières sont négociables, interchangeable et fongibles. C'est pourquoi, elles sont aptes à être cotées sur les bourses dites de valeurs mobilières. Pour l'être effectivement, elles doivent être soumises à une procédure d'admission, appelée *introduction en bourse*. On distingue les *bourses de valeurs* des *bourses de matières premières* (ou *bourses de commerce*). Une *bourse des valeurs* est un lieu où s'échangent les valeurs mobilières.

Une *bourse de commerce* est un lieu, physique ou virtuel, où se négocient des marchandises, comme le pétrole, le sucre ou encore le blé. Il existe de nos jours des bourses spécialisées dans des contrats à terme (MATIF, LIFFE, etc.). Le *marché des changes* (ou *Forex*) est le lieu sur lequel les devises, dites convertibles, sont échangées l'une contre l'autre à des taux de change qui varient en permanence. Les bourses de commerce ont souvent été le premier lieu d'accueil des trois types de marché : la bourse de valeurs, la bourse de matières premières et le marché des changes.

Un *krach* boursier est une baisse brutale des prix d'une classe d'actifs, comme un marché financier à la suite d'un afflux massif d'ordres de vente.

N°4 : La tulipomanie

Savez-vous ce qu'est la tulipomanie ?

La *tulipomanie* (*Tulpenmanie* en néerlandais, *Tulip mania* en anglais, souvent appelée « crise de la tulipe » en économie), est le nom donné à l'augmentation démesurée puis l'effondrement des cours de l'oignon de tulipe dans le nord des Provinces-Unies au milieu du XVII^e.

Au XVI^e, en Europe du Nord, et plus particulièrement dans les Provinces-Unies, apparaît un engouement extraordinaire pour l'horticulture et le jardinage. Alors que, jusqu'en 1550, les

jardiniers néerlandais cultivent principalement des roses, des lys, des iris, des pivoines, et des œillets, entre 1550 et 1600, ils se tournent vers de nouvelles espèces, comme le jasmin, le lilas et surtout la tulipe. En 1593, le botaniste flamand Charles de l'Écluse fait planter, dans l'*Hortus academicus* de l'université de Leyde, nouvellement créé, une série de bulbes de tulipes suffisamment résistants pour survivre aux rigueurs du climat néerlandais. Si les premières tulipes sont méconnues du grand public et ne sont mentionnées que par des botanistes ou des amateurs de plantes rares, la vogue des tulipes se répand du sud des Pays-Bas vers le nord et l'engouement devient tel qu'assez rapidement des voleurs s'introduisent dans le Jardin botanique de Leyde pour dérober des bulbes. Au début du XVII^e, les premiers bulbes font leur apparition sur le marché. Des bourgeois fortunés en plantent dans leurs jardins privés à l'arrière de leur maison. L'époque se passionne pour la création d'hybrides et de nouvelles variétés, créant une demande pour les livres illustrés de gravures, livres destinés aux amateurs et aux professionnels de l'horticulture et non plus aux botanistes.

Au plus fort de la tulipomanie, en février 1637, des promesses de vente pour un bulbe se négocient pour un montant égal à dix fois le salaire annuel d'un artisan spécialisé. Certains historiens ont qualifié cette crise de « première bulle spéculative » de l'histoire. Elle est restée dans les mémoires, tout au long de l'Histoire des bourses de valeurs.

N°5 : La spéculation sous toutes ses formes

Savez-vous quelles sont les différentes formes de spéculation ?

La *spéculation* est l'activité qui, sur un marché quelconque, consiste à tirer profit, par anticipation de l'évolution à court, moyen ou long terme, du niveau général des prix ou d'un prix particulier en vue d'en retirer une plus-value ou un bénéfice. Les opérations portent sur les matières premières, marchandises, actions, obligations, monnaies et changes, capitaux flottants, etc.

La *spéculation financière* est une opération, ou une série d'opérations, d'achat et de ventes de titres financiers (placements, créances, etc.) et, par extension, monétaires (devises, etc.) sur un marché organisé ou de gré à gré, d'en l'objectif d'en tirer un bénéfice grâce à la variation de leurs cours, tout en prenant le risque de variation inverse. Sur un marché organisé (*Bourse*), on parle de *spéculation boursière*. La *spéculation monétaire* est un type de spéculation visant à tirer un profit individuel de l'évolution des cours d'une devise par rapport à une autre, autrement dit sur l'évolution des taux de change.

La *spéculation foncière* désigne toute les formes de spéculations relatives à un fonds de terre, à son exploitation et à son imposition quand des agences immobilières ou foncières, des banques ou des individus (Propriétaires fonciers ou acheteurs de foncier) cherchent à tirer des avantages financiers et/ou fiscaux et/ou politiques de la propriété foncière ou d'un bien immobiliers existant ou potentiellement existant. Au sens étroit de l'expression, la spéculation porte sur les terrains à vocation agricole, minière, touristique, urbaine ou ayant vocation de protection de la nature, etc., mais au sens large, elle porte aussi sur des immeubles et autres constructions ou infrastructures alors considérés comme biens « fonciers ».

La *spéculation immobilière* est une opération économique sur un bien immobilier, motivée par l'augmentation attendue de sa valeur. Dans le langage courant, c'est une expression péjorative, relative à des opérations présentées comme abusivement profitables car réalisées pour un prix inférieur au prix « normal » du marché, par des opérateurs (promoteur immobilier, agent immobilier, particulier, financeur, responsable politique, etc.) dont la participation au bien commun est implicitement ou explicitement mise en doute.